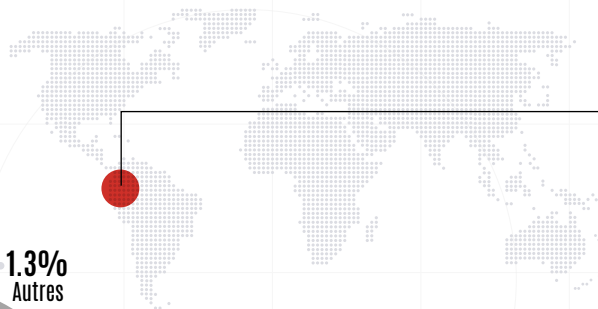
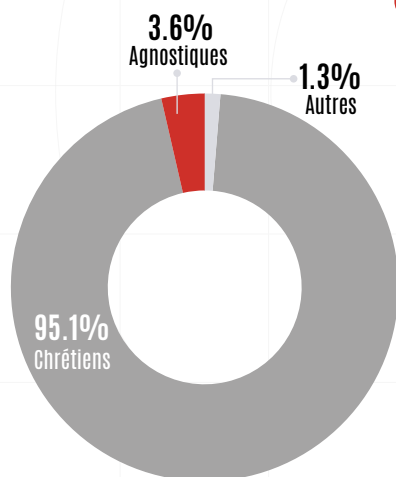




ÉQUATEUR

RELIGION



Population

17,335,642

PIB par habitant

10,582 US\$

Surface

257,217 Km²

Indice de Gini*

45.4

*Inégalité économique

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

Le préambule de la Constitution¹ dispose : « Nous, le peuple souverain de l'Équateur, reconnaissant nos racines séculaires [...], célébrant la nature, la Pacha Mama [terre mère] [...], invoquant le nom de Dieu et reconnaissant nos diverses formes de religiosité et de spiritualité... ».

L'article 1er décrit le pays comme un « État interculturel, multiethnique et laïc ».

L'État, conformément à l'article 3, alinéa 4, garantit « l'éthique laïque comme base de la fonction publique et du système juridique ». Conformément à l'article 11, alinéa 2, « nul ne peut faire l'objet de discrimination pour des raisons d'identité culturelle, [...] de religion [ou] d'idéologie ».

Conformément à l'article 66, alinéa 8, l'État reconnaît et garantit « le droit des personnes [...] de pratiquer, conserver, changer, professer en public ou en privé, leur religion ou leurs croyances et de les diffuser individuellement ou collectivement, dans les limites im-

posées par le respect des droits d'autrui ». Au même article, l'État protège également « la pratique religieuse volontaire ainsi que l'expression de ceux qui ne professent aucune religion ».

En vertu de l'article 19, « il est interdit de diffuser des publicités qui incitent [...] à l'intolérance religieuse ou politique ».

L'article 57, alinéa 12, reconnaît aux communautés autochtones le droit collectif « de maintenir, protéger et développer leurs connaissances collectives, sciences, technologies et leur sagesse ancestrale » et « le droit de restaurer, de promouvoir et de protéger les lieux rituels et sacrés ». L'article 57, alinéa 21, dispose que « la dignité et la diversité de leurs cultures [et] traditions se reflètent dans l'éducation publique et dans les médias ».

L'article 66, alinéa 11, établit « le droit de garder ses convictions confidentielles ». Cela inclut les « croyances religieuses ». Nul n'est obligé de « déclarer ses convictions ». L'article 66, alinéa 12, reconnaît le « droit à l'objection de conscience ».

Conformément à l'article 28, « l'éducation publique est universelle et laïque ». L'article 29 dispose que les pa-

rents ou tuteurs sont libres de choisir l'éducation de leurs enfants conformément à leurs croyances.

Conformément à l'article 61 du Code de l'enfance et de l'adolescence², l'État garantit le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion aux enfants et aux adolescents.

L'article 34 du Code garantit aux enfants et aux adolescents le droit de préserver et de développer leur identité et leurs valeurs spirituelles, culturelles et religieuses. L'article 52, alinéa 2, interdit également l'utilisation d'enfants et d'adolescents à des fins de prosélytisme politique ou religieux.

En 1937, le gouvernement équatorien et le Saint-Siège sont arrivés à un accord garantissant à l'Église catholique la liberté d'exercer son ministère et d'assurer l'éducation. Les diocèses et autres institutions catholiques bénéficient d'une reconnaissance juridique.³

Pour être enregistrées, les organisations religieuses non catholiques doivent faire reconnaître leur caractère religieux. Elles ne peuvent pas être à but lucratif et sont exonérées d'impôt. Une fois les conditions remplies, elles seront légalement reconnues.⁴

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

En août 2018, les organisations religieuses du Conseil national pour la liberté religieuse et l'égalité (Consejo Nacional de Libertad e Igualdad Religiosa, CONALIR) se sont dites préoccupées par l'abolition du Ministère de la Justice et de la Religion et par la question de savoir comment elles interagiraient désormais avec le gouvernement.⁵

En janvier 2019, les évêques catholiques et le Président équatorien se sont rencontrés pour renforcer le dialogue et la collaboration. Lors de la réunion, il a été annoncé que le Ministère de l'Intérieur serait à nouveau responsable de la liberté de religion et du culte.⁶

En janvier 2019, la Conférence épiscopale catholique d'Équateur s'est élevée contre un projet de loi visant à dépénaliser l'avortement.⁷

Les incidents isolés d'intolérance survenus en 2019 incluent les cas suivants : en juin, une croix gammée a été peinte dans le parking d'une école juive à Quito. En septembre, après un vote de rejet, à l'Assemblée nationale, de la dépénalisation de l'avortement en cas

de viol, des militants pro-avortement à Quito ont enlevé une statue de la Vierge Marie d'écharpes vertes et mis en ligne les visages des législateurs opposés au projet de loi sur l'avortement.⁸

En décembre 2019, le CONALIR, la Confrérie évangélique et la communauté juive ont déclaré Quito « zone de coexistence interreligieuse », destinée à promouvoir la coexistence interconfessionnelle.⁹

En février 2020, le Centre islamique de Guayaquil a commencé à donner des cours gratuits de théologie islamique et d'arabe pour débutants, et a ouvert ses portes au public le vendredi – jour de repos musulman – afin de lutter contre la discrimination, la xénophobie et l'association de cette communauté au terrorisme.¹⁰

En mars 2020, le Gouvernement a décrété l'urgence sanitaire en raison de la pandémie de Covid-19, et les Églises ont pris des mesures préventives, suspendant les rencontres et activités religieuses. Les offices ont commencé à être diffusés en ligne.¹¹

En avril 2020, une commission mixte gouvernement-Église catholique a été créée pour élaborer des protocoles en vue de la réouverture des lieux de culte et des activités pastorales. Les évêques se sont également engagés à collaborer à des campagnes de solidarité afin d'aider les plus vulnérables.¹²

En mai 2020, les évêques ont présenté un protocole pour la réouverture progressive des lieux de culte, « en lien avec le code de couleurs des restrictions gouvernementales ». ¹³ Dans un premier temps, l'ouverture de chaque lieu de culte nécessitera l'autorisation préalable d'une « Commission diocésaine » et, par la suite, l'approbation du Comité gouvernemental des opérations nationales d'urgence, en charge de la crise.¹⁴

En août 2020, l'Assemblée nationale équatorienne a approuvé le Code organique de la santé (Código Orgánico de Salud, COS). La Conférence épiscopale catholique d'Équateur lui a reproché, entre autres raisons, de faire la promotion de l'avortement, de violer le droit des médecins à l'objection de conscience et d'approuver l'utilisation de contraceptifs pour les mineurs sans le consentement de leurs parents. Elle a donc appelé le gouvernement à opposer son veto au Code¹⁵, ce que le Président a fait en septembre 2020. Il sera reconsidéré dans un an.¹⁶

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Des épisodes isolés d'intolérance religieuse ont été signalés au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. Certaines communautés ont entrepris des actions en faveur de la coexistence religieuse. Les groupes religieux sont libres d'exprimer leurs opinions. La situation n'a pas changé par rapport à la période précédente et les perspectives d'avenir sont positives.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Constitución de la República del Ecuador de 2008, Decreto Legislativo 0, Registro Oficial 449 de 20-oct.-2008 - Última modificación: 01-ago.-2018 <https://www.ambiente.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2018/09/Constitucion-de-la-Republica-del-Ecuador.pdf> ; Ecuador 2008 (rev. 2015), Constitute Project, https://www.constituteproject.org/constitution/Ecuador_2015?lang=en
- 2 3 juillet 2003, Gobierno de Ecuador, <https://www.registrocivil.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2014/01/este-es-06-C%C3%93DIGO-DE-LA-NI%C3%91EZ-Y-ADOLESCENCIA-Leyes-conexas.pdf>
- 3 14 septembre 1937, Ministerio de Relaciones Exteriores, <https://procuraduria.utpl.edu.ec/sitios/documentos/NormativasPublicas/GENERALES/01Modus%20Vivendi%20que%20Restablece%20Relaciones%20entre%20Ecuador%20y%20la%20Santa%20Sede.pdf>
- 4 “Reglamento de Cultos Religiosos. Decreto Ejecutivo 1682, Registro Oficial 365 de 20-ene.-2000,” http://iglesiasecuador.com/Iglesias_Ecuador/Libertad_files/Reglamento%20Ley%20Cultos.pdf
- 5 La Hora, 31 août 2018, <https://lahora.com.ec/loja/noticia/1102182551/preocupacion-en-comunidades-religiosas-por-eliminacion-de-ministerio-de-justicia>
- 6 Radio Huancavilca, 16 janvier 2019, <https://radiohuancavilca.com.ec/la-regulacion-de-libertad-religiosa-y-de-cultos-regresara-al-ministerio-de-gobierno/>
- 7 “¿Y los Derechos de los Niños por nacer?,” communiqué and letter, 3 janvier 2019, Conferencia Episcopal Ecuatoriana, <http://conferenciaepiscopal.ec/comunicado-consejo-de-presidencia-y-los-derechos-de-los-ninos-por-nacer> and <http://conferenciaepiscopal.ec/y-los-derechos-de-los-ninos-por-nacer/>
- 8 Office of International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/ecuador>
- 9 Agencia EFE, 9 décembre 2019, <https://www.elcomercio.com/actualidad/quito-declaracion-zona-convivencia-religion.html>
- 10 El Comercio, 15 février 2020, <https://www.elcomercio.com/actualidad/islam-musulmanes-guayaquil-religion-cultura.html>
- 11 El Universo, 12 mars 2020, <https://www.eluniverso.com/noticias/2020/03/12/nota/7778934/iglesias-ecuador-dictan-medidas-tras-emergencia-sanitaria>
- 12 Paola Calderón Gómez, Prensa Celam, 24 avril 2020, <https://prensacelam.org/2020/04/24/ecuador-iglesia-y-gobierno-estudian-reapertura-de-templos/>
- 13 Harumi Suzuki, Aci Prensa, 13 mai 2020, <https://www.aciprensa.com/noticias/ecuador-obispos-presentan-protocolo-para-reapertura-de-iglesias-cuando-termine-cuarentena-14517>
- 14 La Tercera, 25 mai 2020, <https://www.latercera.com/mundo/noticia/ecuador-actividades-religiosas-se-reanudan-de-a-poco-pero-misas-publicas-continuan-prohibidas/AJO5JZRW5RCSNPFWYK3BRHZPKQ/>
- 15 Valeria Heredia, El Comercio, 26 août 2020, https://www.elcomercio.com/actualidad/conferencia-episcopal-ecuatoriana-expresa-preocupacion.html?mkt_tok=eyJpIjoiT1RRNU5XRTFObUkyTXpndylslnQiOiJJOU9nQmV5U0xJeFVnYW5SdWFFhc01UYWkybHJlVytWTlwwU0hldE9uV2tpYU1DS0tkZWFnZjRwc2g0M1VBRWZ0UDJGbmFMS3FDeWRlZXZlR1JSN1pQY04xYW4zTnl6TGgrYit6djJJOHJMMVphc0RXeEttDlIqR-GYrNHM0aHhmU0wifQ%3D%3D
- 16 Mariela Rosero, “Código de Salud va al congelador por un año; el Ejecutivo vetó los 405 artículos,” El Comercio, 26 septembre 2020, <https://www.elcomercio.com/actualidad/ecuador-codigo-salud-veto-ley.html>